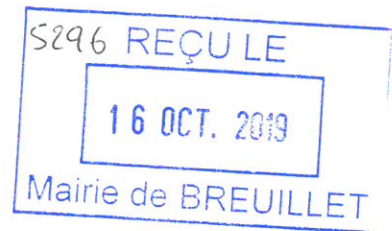




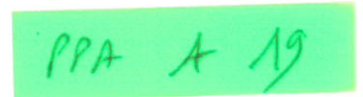
INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric PARDON  
Tél : 05 45 35 30 00  
Mail : [f.pardon@inao.gouv.fr](mailto:f.pardon@inao.gouv.fr)

Monsieur Le Maire,  
Mairie  
28 rue du Centre  
17 920 BREUILLET



Objet : Elaboration du PLU de Breuillet (17)

Châteaubernard, le 9 octobre 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 15 juillet 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU de la commune de **BREUILLET**.

La commune de **BREUILLET** est située dans les aires géographiques des appellations d'origine contrôlées (AOC) « Cognac Bois Ordinaires », « Pineau des Charentes » et « Beurre Charentes-Poitou ». Elle appartient également aux aires de production des indications géographiques protégées (IGP) « Agneau du Poitou-Charentes », « Huîtres Marennes Oléron », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest » et des IGP viticoles « Atlantique » et « Charentais ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Au regard du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les orientations prévoient notamment de « protéger et de mettre en valeur les espaces agricoles, ostréicoles, naturels et forestiers » de la commune. Cette volonté se retrouve à travers différents axes du document tant en termes économiques que paysagers. Il s'agit donc pour la collectivité de permettre le maintien des activités ostréicoles, de proscrire l'urbanisation à proximité immédiate des exploitations agricole, ou encore de permettre le changement d'affectation de certains bâtiments agricoles.

La collectivité souhaite le maintien d'une croissance modérée de sa population dans les prochaines années avec la construction de 285 logements sur une surface totale de 17 hectares avec en outre la remobilisation de logements vacants afin d'assurer une gestion économe de l'espace. Le développement de l'urbanisation sera ainsi concentré dans le bourg de la commune et le village de Taupignac.

Le Rapport de Présentation dans son diagnostic agricole prend en compte l'activité agricole sur la base des données du recensement agricole de 2010 et d'une enquête réalisée auprès des agriculteurs du territoire. Le document aurait pu être complété de données sur les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine qui sont présents sur le territoire communal. En 2018, le vignoble sur la commune s'étend sur plus de 50 hectares. Cultivé par onze exploitants différents dont quatre ont leur siège sur la commune, ce vignoble est plutôt stable ces dernières années. Cinq exploitations produisent également du « Pineau des Charentes » et 46 hectares du vignoble communal sont identifiés pour la production de cette AOC. Par ailleurs, six opérateurs sont habilités pour l'élevage, l'affinage et la distribution « d'Huîtres Marennes Oléron » sur la commune.

Le règlement graphique quant à lui identifie bien les espaces à vocation agricole ou en production en zone A ou N.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial  
Laurent FIDÈLE

Copie : DDTM17

INAO - Délégation Territoriale « Aquitaine Poitou-Charentes »  
SITE DE COGNAC  
3, RUE SAMUEL CHAMPLAIN  
16100 CHÂTEAUBERNARD  
TEL: 05 45 35 30 00 / TELECOPIE: 05 45 35 25 11  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)